

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communauté de Communes Pays Ségali

### **Enquête publique unique**

#### **Relative à la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Moyrazès, la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Naucellois et la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Baraqueville**

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°001 du 1<sup>er</sup> juillet 2022, Mme la Présidente de la Communauté de Communes Pays Ségali a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur les projets de révision allégée n°1 du PLU de Moyrazès, de modification n°1 du PLUi du Naucellois et de modification n°2 du PLU de Baraqueville, en vue de leur approbation par le Conseil communautaire.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 17 jours consécutifs, du lundi 25 juillet 2022 à 9h au mercredi 10 août 2022 à 17h.

Les dossiers relatifs aux trois procédures suscitées, et notamment leurs rapports de présentation, décrivent le territoire concerné, expliquent les projets et évaluent les incidences des projets sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant aux objets de l'enquête (dont les dispenses d'évaluation environnementale émises par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement) sont jointes aux dossiers et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

A cet effet, Monsieur Denis ROUALDES, ingénieur divisionnaire des TPE retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par Monsieur le Président du tribunal administratif de Toulouse.

Le siège de l'enquête publique unique est établi à la Communauté de communes Pays Ségali (Bureau de Baraqueville, 100 Place René Cassin, 12160 BARAQUEVILLE).

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ainsi que le dossier d'enquête publique unique complet au format papier (PLU Baraqueville / PLUi Naucellois et PLU Moyrazès) et au format numérique seront déposés et consultables au siège de l'enquête publique pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.

Deux autres lieux d'enquête publique unique sont définis : la Communauté de communes Pays Ségali (bureau de Naucelle, 25 boulevard Eugène Viala, 12800 NAUCELLE) et la mairie de Moyrazès (1 place Gilbert Sérieys, 12160 MOYRAZES). Y seront déposés et consultables : un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, le dossier relatif au PLU de Moyrazès (uniquement en mairie de Moyrazès) et le dossier relatif au PLUi du Naucellois (uniquement en Communauté de communes Pays Ségali – Bureau de Naucelle). Ces éléments seront mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique unique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/enquetes-communes-pays-segali/>

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête ; les adresser par écrit au siège de la Communauté de communes à l'attention de M. le commissaire enquêteur (Bureau de Baraqueville) ; ou les adresser au commissaire enquêteur via l'adresse électronique suivante : [enquetes-communes-pays-segali@mail.registre-numerique.fr](mailto:enquetes-communes-pays-segali@mail.registre-numerique.fr) ou sur le registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/enquetes-communes-pays-segali/>

Toutes les observations seront publiées, dans les meilleurs délais sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/enquetes-communes-pays-segali/> ; et seront recevables jusqu'au 10 août 2022 à 17h, dernier délai.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, dans le respect des gestes barrières :

- Le 25 juillet de 09h à 12h au siège de l'enquête publique unique : Communauté de communes Pays Ségali – bureau de Baraqueville,
- Le 02 août 2022 de 10h à 12h en mairie de Moyrazès : 1 Place Gilbert Sérieys, 12160 MOYRAZES,
- Le 02 août 2022 de 14h à 17h en Communauté de communes Pays Ségali – bureau de Naucelle: 25 boulevard Eugène Viala, 12800 NAUCELLE,
- Le 10 août 2022 de 14h à 17h, au siège de l'enquête publique unique : Communauté de communes Pays Ségali – bureau de Baraqueville : 100 Place René Cassin, 12160 BARAQUEVILLE.

Son rapport et ses conclusions transmis à la Présidente dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public au siège de l'enquête publique (Communauté de communes Pays Ségali – Bureau de Baraqueville), au bureau de Naucelle de la Communauté de Communes et en mairie de Moyrazès ainsi que sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/enquetes-communes-pays-segali/>

Toute information concernant les projets de révision allégée n°1 du PLU de Moyrazès, de modification n°1 du PLUi du Naucellois et de modification n°2 du PLU de Baraqueville pourra être demandée à Madame la Présidente de la Communauté de Communes Pays Ségali.

La Présidente,  
Karine CLEMENT